



— — — Arrêté municipal —

Date : 12/02/2026	N° 6820
Objet : Terrassement sur trottoir et remplacement coffret fouille	
SMPTF pour le compte de GRDF	
27 rue de Paris - 57280 Maizières-lès-Metz	

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que, en raison de travaux de terrassement sur trottoir et remplacement de coffret fouille 27 rue de Paris à Maizières-lès-Metz, par SMPTF pour le compte GRDF, il est nécessaire de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement au droit des travaux considérés.

Arrête

Article premier – Du lundi 16 février 2026 au vendredi 27 mars 2026, la société SMPTF pour le compte de GRDF est autorisée à occuper le domaine public au droit du sis, 27 rue de Paris à Maizières-lès-Metz afin d'y réaliser des travaux de terrassement sur trottoir et remplacement de coffret fouille 1mx1m, à charge pour elle de se conformer aux dispositions énoncées aux articles suivants.



Article 2 – Au droit des travaux à réaliser, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênants et pourront être conduits à leurs frais, en fourrière. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence et ceux de l'entreprise adjudicataire.

Article 3 – **Les pavés devront être repris de manière identique à ceux qui existaient auparavant. Tout marquage au sol endommagé devra être également reconstitué à l'identique.**

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge publique.

Article 4 – Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise adjudicataire, qui pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I-8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992. Sa mise en place sera effectuée **7 jours avant le début des travaux.**

Article 5 – Au terme des travaux, un contrôle de conformité sera effectué **par le Responsable Technique avant la levée du chantier.**

Article 6 – Si lesdits travaux devaient se terminer avant la date d'échéance, il sera procédé contradictoirement à un état des lieux, afin de constater la conformité des mesures de remise en état des lieux. Dans ce cas, il revient à l'entreprise d'informer les services techniques de la ville de la date de fin avancée du chantier.

Article 7 – Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz ;
- Police Municipale ;
- SDIS ;
- SMTPF pour le compte de GRDF

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 12 février 2026.



Par délégation,
Philippe POLLO

Adjoint au Maire.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa

N° 14023*01

6820

Le demandeur

Particulier ☐ service public ☐ maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐ entreprise ☒

Nom : KELLER Prénom : Benoit
Dénomination : SMTPF Représenté par : M. AUBRY Romain
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Europort Zac Carling
Code postal 57500 Localité : SAINT-AVOLD Pays : FRANCE
Téléphone 03 87 81 88 70 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact@smtpf.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 27 Extension : Nom de la voie : Rue de Paris
Code postal 57280 Localité : MAIZIERES LES METZ
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ☐ ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐	oui ☐ non ☐
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ☐ ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ☐ ⁽²⁾ Aménagement d'accès ☐ ⁽²⁾ Ouvrages divers ☐ ⁽¹⁾

Station service ☐ Renouvellement ☐ Création ☐

Autres ☒ Terrassement sur le trottoir en pied de coffret fouille 1mx1m

Date prévue de début d'application 16/02/2026 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers

⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾	
Demande initiale ☒	Prolongation ☐ référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux ☐ Benne ☐ Grue ☐ Etalage ☐
	Echafaudage ☐ Mobilier urbain ☐ Terrasses de café ☐ Vente le long de la voie ou sur aire de service ☐
	Autres (à préciser) ☒ : <u>Camion aspirateur</u>
Saillie ou surplomb ⁽²⁾	
Largeur :	de la voie mètres de la saillie mètres des trottoirs mètres Hauteur sous saillie mètres
Aménagement d'accès ⁽²⁾	
Avec franchissement de fossé ☐ : Diamètre du tuyau millimètre Longueur mètres Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé ☐ Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers ⁽¹⁾	
Travaux sur ouvrages existants ☒ Installation nouvelle ☐	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
Eau potable ☐	Eaux pluviales ☐ GDF ☒ Opérateurs réseaux ☐
Eaux usées ☐	EDF ☐ Autres (à préciser) ☐ :
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale mètres	1 mètres
Tranchée transversale mètres	1 mètres
Fonçage mètres	mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement ☐	Arrêt bus ☐ Passage supérieur ou inférieur ☐ Équipements de la route ☐
Autres (à préciser) ☐ : <u>Fouille 1mx1m sur le trottoir en pied de coffret</u>	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} ☒	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} ☒ ⁽³⁾ Photos ☒
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} ☐
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} ☐
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} ☐	
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500 ^{ème} ☐
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒	
Fait à : ... Le : <u>12 02 2026</u>	
Nom : <u>KELLER</u>	Prénom : <u>Benoît</u> Qualité : <u>Chef de chantier</u>

Ne pas oublier de joindre les pièces demandées,
faute de quoi votre demande ne pourra pas être traitée.



Mairie de MAIZIERES LES METZ

Grand Rue
57280 MAIZIERES LES METZ

mairie@maizieres-les-metz.fr

Saint-Avold, le 10 février 2026

Objet : Demande d'arrêté de circulation

Adresse du Chantier : **57280 MAIZIERES LES METZ – 27 Rue de Paris**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des prochains travaux que nous allons réaliser dans votre commune, et pour assurer la sécurité des usagers et de notre personnel, nous vous demandons par la présente un arrêté visant à régler la circulation ainsi le stationnement des véhicules à l'adresse des travaux référencée ci-dessus et selon les critères suivants :

- ☒ Stationnement de tout véhicule interdit au droit des travaux
- ☐ Circulation alternée sur ½ chaussée
- ☐ Circulation sur chaussée réduite
- ☐ Feux tricolores
- ☒ Panneaux
- ☐ Route barrée

Date des travaux : **16/02/2026**

Durée des travaux : **1 mois**

Nature des travaux : Terrassement sur le trottoir en pied de coffret pour remplacer le coffret actuellement instable.

Travaux pour GRDF – Responsable projet :

NOEL Dylan - dylan.noel@grdf.fr - 06.84.28.80.43

Personne à contacter - SMTPF : **M. KELLER Benoit – 06.30.49.01.30 - contact@smtpf.fr**

Avec nos remerciements anticipés et dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Secrétariat SMTPF





